ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Colombie

Question écrite n° 50442

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur trois points concernant la politique de la France et de l'Europe vis-à-vis de la Colombie. Le « Plan Colombie » a révélé surtout l'appui à la lutte armée des Etats-Unis contre les narcotrafiquants sous une forme qui risque d'aggraver la situation de la population colombienne confrontée à une violence très importante depuis plusieurs années. Celle-ci, cependant, se mobilise sous forme de marches, de pétitions de masse, et, plus concrètement, de projets de paix sous la forme, par exemple, de « communautés de paix », expériences qui remportent un grand succès. Or, dans les négociations en cours entre l'Etat et les FARC, ces acteurs ne sont pas associés. De plus, l'armée colombienne a montré, encore récemment, sa difficulté de faire face à une violence omniprésente et à la prolifération des groupes armés. Pour toutes ces raisons, elle lui serait reconnaissante de bien vouloir lui fournir des éclaircissements sur l'état de la coopération de la France avec la Colombie, et, notamment de la coopération militaire, ainsi que sur la position de la France face au « Plan Colombie ». Enfin, elle aimerait savoir si, dans les négociations de paix en cours dans le pays, la France entend demander que la société civile, motrice d'initiatives de développement et de paix, soit enfin associée aux discussions.

Texte de la réponse

La situation extrêmement complexe en Colombie voit se juxtaposer dans ce pays, des efforts de dialogue entre le gouvernement et les différentes guérillas, ainsi que des actions courageuses de larges secteurs de la société colombienne. Toutefois, le risque n'est pas absent, compte tenu du volet militaire du « Plan Colombie », d'une reprise des combats sur une grande échelle, avec toutes les conséquences humanitaires et sociales qui en résulteraient. La France entend continuer à soutenir la Colombie, aujourd'hui dernier pays sur le continent latino-américain à connaître un conflit armé. Les actions de coopération que la France conduit dans ce pays sont limitées mais significatives, en particulier dans les domaines scientifiques, universitaires et techniques où elles représentent 65 % des crédits du titre IV. Elles s'inscrivent par ailleurs dans l'ensemble plus large de la coopération française avec l'ensemble des pays andins, qui s'est traduit par exemple en mai 2000 par l'ouverture à Bogota d'une « maison franco-andine du droit ». La France ne mène pas de coopération militaire avec la Colombie, compte tenu de la situation sur le terrain dans ce pays. Les contacts militaires eux-mêmes sont très limités et réduits essentiellement à certaines escales techniques de bâtiments français. S'agissant du « Plan Colombie », la France ne partage pas la philosophie qui le sous-tend et qui semble reposer assez largement sur l'utilisation de la force. Les guérillas, avec lesquelles le gouvernement colombien dialogue pourtant, dénonçant ce plan comme un « acte de guerre ». Aussi la France, depuis la rencontre de Madrid, du 7 juillet 2000, consacrée au « soutien au processus de paix en Colombie », plaide-t-elle pour un programme européen d'aides économiques et sociales spécifiques et autonomes. Fidèle à son approche de la lutte contre la production et le trafic de drogue, l'action de l'Union européenne contre la drogue devra continuer, dans le cadre de ce programme, à privilégier l'amélioration des conditions de vie des paysans et de l'ensemble des populations locales, ainsi que l'encouragement aux cultures de substitution et la protection de la bio-diversité, plutôt que des solutions militaires, qui ne daraient qu'aggraver la situation. Cette orientation devrait être

réaffirmée à Bogota, le 24 octobre prochain, à l'occasion de la réunion du groupe de suivi, créé à Madrid pour appuyer le processus de paix. La France soutient également la difficile recherche de la paix en Colombie à travers sa participation, à la demande du gouvernement colombien et de l'ELN (armée de libération nationale), au groupe des cinq « pays amis et facilitateurs du processus de paix » entre cette guérilla et le gouvernement, aux côtés de Cuba, de l'Espagne, de la Norvège et de la Suisse. Elle considère très souhaitable que les Colombiens puissent participer pleinement au dialogue pour la paix. Les organisations non gouvernementales en particulier peuvent jouer un rôle important pour permettre au processus de paix d'avancer.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Hélène Aubert
Circonscription : Eure-et-Loir (4e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50442
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 septembre 2000, page 5102
Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6022